



1^{er} mars : ajustements de la politique de stationnement

Parkings relais, parkings couverts et en enclos, stationnement sur voirie : de nombreuses possibilités de stationnement sont à disposition des visiteuses et visiteurs. En centre-ville, l'accès aux commerces et aux activités urbaines est facilité par la rotation des véhicules. En parallèle, la Ville de Grenoble favorise les autres modes de déplacements lorsque cela est possible.

Afin de poursuivre la régulation de l'occupation de l'espace public, inciter au report modal ou au stationnement dans les parkings relais, le Conseil municipal du 8 novembre 2021 a adopté des ajustements de la politique de stationnement pour les visiteuses et visiteurs. **A compter du 1^{er} mars 2022, les tarifs à l'horodateur seront actualisés et la grille légèrement modifiée (détail ci-dessous). Les tarifs préférentiels pour les résident-es et les ayant-droits professionnel-les restent inchangés.**

Stationnement sur voirie : 11 214 places

- ▶ Le ticket « 20 minutes gratuites » est conservé en zones orange et violette.
- ▶ Les professionnel-les bénéficient toujours d'une tarification courte durée spécifique adaptée à leurs besoins.
- ▶ Zones orange et violettes :
 - **Actualisation des tarifs**
 - **Allongement d'1h de la durée maximum de stationnement conseillée : soit 3 heures maximum au lieu de 2**
 - **Abaissement du 1er palier : 10 min de stationnement = 0,50€**
 - Maintien du demi-tarif entre 12h et 14h
- ▶ Zones vertes :
 - **Actualisation des tarifs**
 - Maintien de la durée de stationnement
 - **Abaissement du 1er palier : 15 min de stationnement = 0,50€**
 - Maintien de la gratuité entre 12h et 14h

Zones oranges et violettes

Durée	Tarifs actuels	Nouvelle grille zones oranges et violettes	Tarifs plus avantageux en parking couvert
10 min	-	0,50 €	
15 min	0,50 €	0,80€	
30 min	1,20 €	1,50 €	1€
1h	2,50 €	3,00 €	2€
1h30	3,50 €	4,00 €	3€
2h	4,50 €	5,00 €	4 €
2h30	35,00 €*	6,00 €	5,5 €
3h	-	7,00 €	7€
3h30	-	35,00 €*	8,5€

Zones vertes

Durée	Tarifs actuels	Nouvelle grille zones vertes
15 min	-	0,50 €
20 min	0,50 €	0,70 €
30 min	0,80€	1,00 €
1h	1,50 €	2,00 €
1h30	2,30€	3,00 €
2h	3,00 €	4,00 €
2h30	3,80 €	4,80 €
3h	4,50 €	5,50 €
8h	9,50 €	10,50 €
8h30	35,00 €	35,00 €

*La durée de stationnement recommandée passera à 3 heures (au lieu de 2 auparavant).

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, la dernière demi-heure sera à un tarif prohibitif pour favoriser la rotation des véhicules. Le tarif reste aligné avec le montant de 35€ qui est facturé aux automobilistes qui n'acquittent pas leur stationnement à l'horodateur (forfait de post-stationnement).

► Paiement mobile :

A Grenoble, il existe deux moyens de payer son stationnement sur voirie : à l'horodateur et par paiement mobile via une application gratuite à télécharger sur un smartphone. Le paiement mobile représente aujourd'hui près d'un tiers des recettes du stationnement sur voirie.

Depuis novembre 2021, les usager-es, peuvent utiliser l'application Paybyphone : après avoir téléchargé gratuitement l'application les utilisatrices et utilisateurs peuvent se créer un compte (non obligatoire), puis enregistrer la plaque d'immatriculation de leur véhicule et indiquer le lieu et la durée de leur stationnement.

Les avantages du paiement mobile :

- Plus besoin de se déplacer à l'horodateur, l'utilisateur peut payer directement son stationnement via son téléphone. Il peut également interrompre ou prolonger à tout moment son stationnement à distance depuis son téléphone.
- Plus besoin d'avoir des pièces sur soi pour payer son stationnement.
- Paybyphone est présente dans plus de 200 autres villes françaises. Cela signifie que la même application peut être utilisée pour payer le stationnement aussi bien à Grenoble qu'à Voiron, Chambéry, Paris et toutes les autres villes où Paybyphone est présent.

Extension de la zone payante dans le secteur Jean Macé

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2030 de l'Agglomération Grenobloise prescrit la généralisation du stationnement payant sur voirie à l'échelle du centre-ville élargi grenoblois à l'horizon 2023.

Suite à des interpellations d'habitant-es demandant la mise en payant du quartier Jean Macé afin de favoriser le stationnement des résident-es sur ce secteur aujourd'hui saturé en raison notamment de sa gratuité et de la proximité de la gare, la Ville de Grenoble a pris la décision **d'étendre la zone payante** dans ce secteur de manière anticipée, à partir du mardi 1^{er} mars 2022. L'objectif est de **faciliter le stationnement des résident-es et favoriser la rotation des véhicules**.

Les travaux de marquages au sol des emplacements payants, ainsi que la pose des horodateurs est en cours. Les ASVP déposent des flyers d'informations jusqu'au 15 mars.

Au total, 7 rues sont concernées (secteur dans le cercle rouge ci-contre) :

- Rue Ernest Hareux
- Rue Joseph Lyonnaz
- Rue Charles Bertier
- Rue Fernand Rouvière
- Quai Paul-Louis Merlin
- Rue Henri Tarze
- Rue Durand-Savoyat



Pour rappel, **l'achat du ticket résident permet de stationner sur voirie au tarif préférentiel de 12€ par mois.**

Plus d'informations sur le ticket résident : grenoble.fr

Vidéoverbalisation

Afin de renforcer la lutte contre les incivilités et les violences routières, la Ville de Grenoble a lancé en février 2022 la vidéoverbalisation.

Le premier site équipé est la station taxis rue de la République, où de nombreuses incivilités, dépose-minutes et stationnements sauvages sont en effet constatés sur les stations réservées aux taxis, les empêchant d'exercer leur profession dans de bonnes conditions. Avec la vidéoverbalisation, les agent-es de la Police municipale pourront désormais verbaliser les contrevenant-es à distance. La vidéoverbalisation sera déployée sur d'autres sites.

21 parkings relais : 2 300 places en entrée d'agglomération

A l'Esplanade, Vallier-Catane, La Tronche, Meylan, Echirolles, etc. de nombreux parking relais situés à proximité immédiate du réseau bus et tramway de l'agglomération proposent des formules alliant stationnement de véhicule et titre de transport en commun. Ils sont accessibles 7 jours sur 7, entre 4h30 et 1h30. Le stationnement y est gratuit sur présentation d'un titre de transport en commun. *Plus d'informations : tag.fr*

21 parkings publics : 8000 places à Grenoble

Afin d'encourager la rotation des voitures sur l'espace public, une tarification plus avantageuse s'applique dans les parkings couverts. Par exemple, 2h de stationnement en journée en parking public coûtent 4 € (voir tableau précédent). *Plus d'informations : grenoblealpesmetropole.fr*

Places de livraison : 20 min autorisées avec disque bleu

Le fonctionnement des places de livraison reste inchangé. Les places sont utilisables par tous les automobilistes qui assurent un chargement ou un déchargement. Cela peut concerner des marchandises ou des personnes. Il est par contre indispensable d'apposer un disque bleu. La durée maximum est de 20 minutes. Au-delà, ou sans disque bleu, l'amende est de 35€ (forfait de post-stationnement).



PARKINGS et nombre de places

-  Parkings couverts
-  Parkings exclusivement abonnés
-  Parkings en enclos
-  Parking relais

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

-  Stationnement longue durée et résidents (gratuit de 12 h à 14 h). Code Paybyphone 38003
-  Stationnement de courte durée limité à 3 h 30, et résidents. Code Paybyphone 38002
-  Stationnement de courte durée limité à 3 h 30. Code Paybyphone 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

Stationnez plus facile !

Payez votre stationnement à distance par mobile et évitez les contacts.

Téléchargez l'appli

 paybyphone

